

Lot n° : **16**

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Ville des **SABLES D'OLONNE**

Rue du Taillis

Lotissement à usage principal d'habitation " Le Taillis des Olonnes "

autorisé par arrêté N°PA 085 194 19 A0008 en date du 28 novembre 2019

Cadastre : 166 BX n°379

Superficie : 148 m²

PLAN INDIVIDUEL

Superficie de plancher max : 200 m²

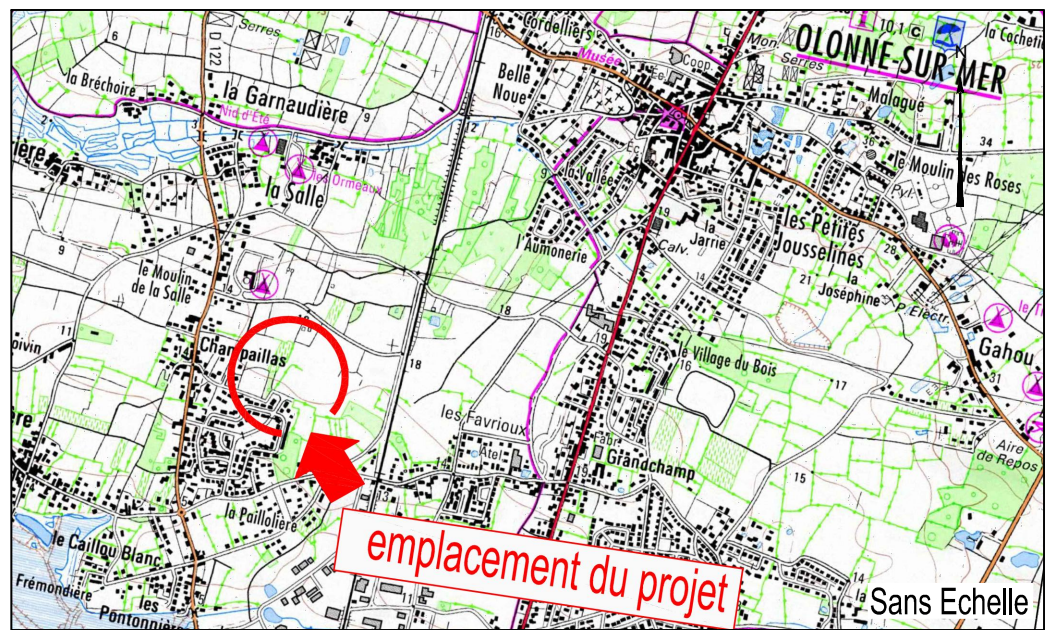
Adresse :
22, Rue des Moineaux

Maître d'Ouvrage
LODGIM
AMÉNAGEUR • LOTISSEUR
La Croisée
Port Bourgenay
85 440 TALMONT SAINT HILAIRE

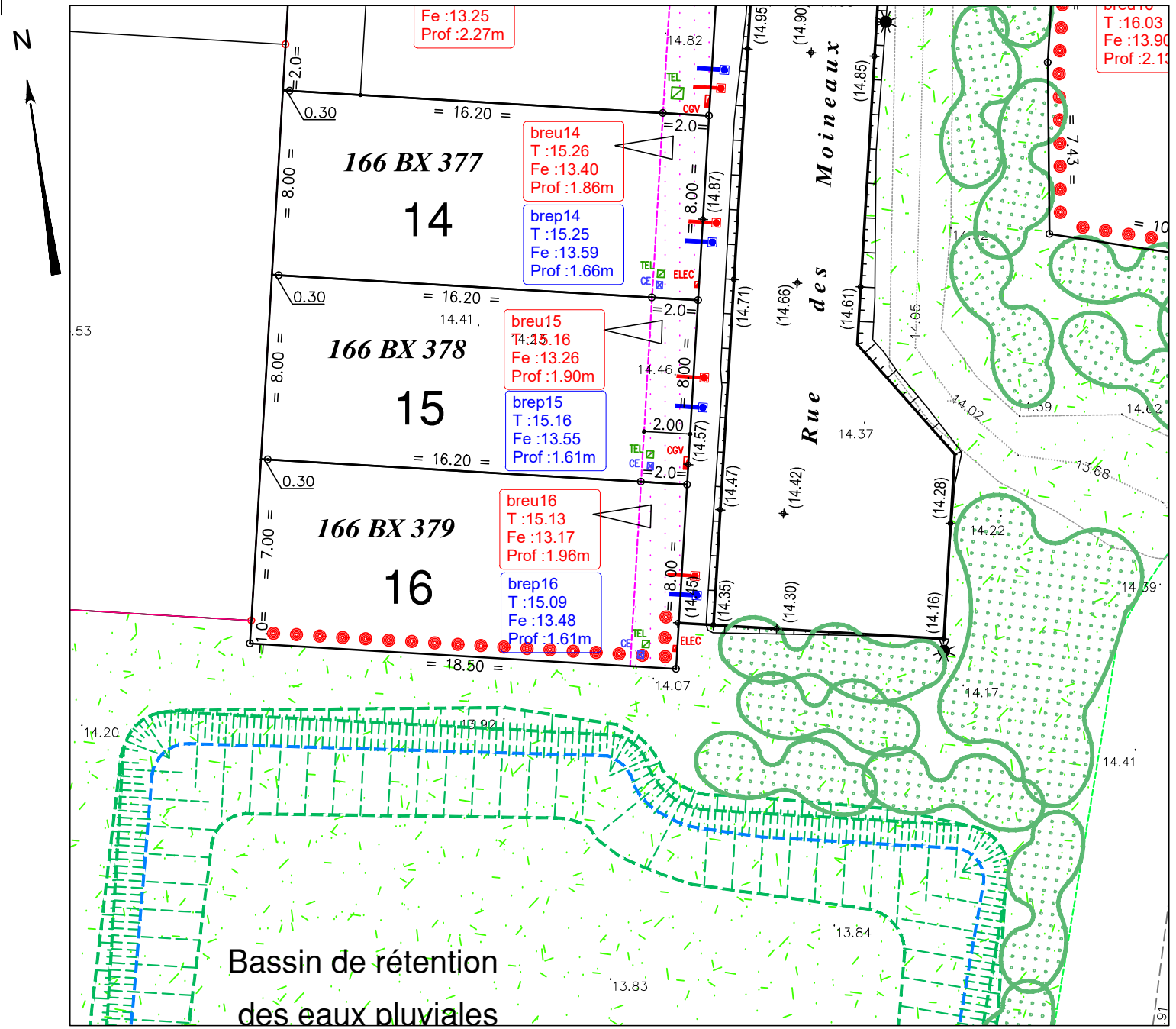
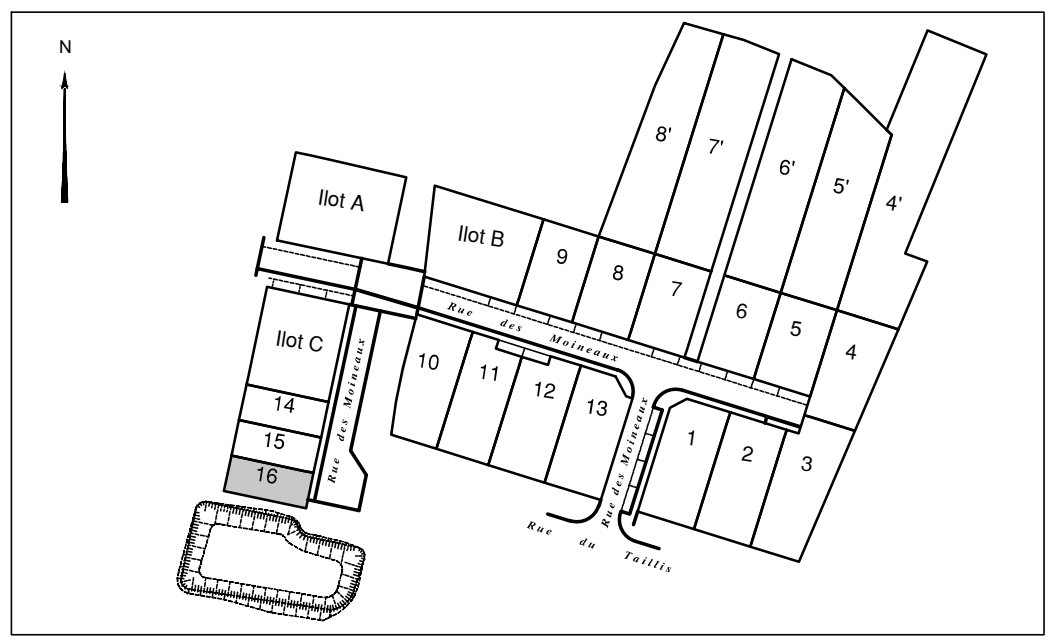
Architecte DPLG
Adi Concept
Sébastien BLANDIN-BOISSEAU
Architecte D.P.L.G.
1691 Av. De L'Atlantique
85440 Talmont Saint Hilaire
-Architecture
-Design
-Infographie
Tél. : 02 44 41 22 64
Port. : 06 83 46 06 89
Contact : adiconcept@stfr.fr

GÉOUEST
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
270 Av. François Mitterrand
85340 LES SABLES D'OLONNE
Tél. 02 51 23 85 52 - lessablesdolonne@geouest.fr

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



Légende

- Zone non aedificandi
- Zone de protection de la végétation existante ou à planter
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement préférentiel du parking privatif non clos
- Emplacement obligatoire du parking privatif non clos
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante conservée (confortation possible)
- Talutage de voirie dans l'emprise du lot
- Aire de présentation des containers d'ordures ménagères
- Cote du terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilisation)
- Cote projet voirie (à vérifier après travaux de finition)

Ouvrages hors sol (emplacement indicatif) :

- Candélabre
- Poteau incendie
- Emplacement du coffret électrique, des citerneaux de téléphone et d'eau potable
- Regard tabouret EU
- Regard tabouret EP

Ouvrages hors sols

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (EU, EP, AEP, ELEC, TEL, candélabres).